

LES BONS RÉFLEXES

*Connaitre et faire connaitre mes médicaments.
Ecouter les conseils que l'on me donne.*

En cas de besoin, interroger les professionnels de santé qui m'entourent.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les médicaments génériques :

Un médicament générique est un médicament :

- *qui répond à des critères de qualité, d'efficacité et de sécurité très stricts*
- *qui contient la même substance active que le médicament original et le même dosage (quantité de substance active par médicament),*
- *qui se présente sous la même forme (par exemple comprimé ou gélule, sirop...).*

Son utilisation est très courante à l'hôpital. Elle permet de me soigner pour une même efficacité.

La dénomination commune internationale « DCI » :

- *C'est le « vrai » nom du médicament.*
- *Elle me permet :*
 - *de savoir ce que contient mon médicament,*
 - *d'éviter de prendre deux fois le même médicament sous des noms de marque différents,*
- *si j'en ai besoin, de me faire prescrire ou délivrer mon médicament ou un équivalent lors de mes déplacements à l'étranger.*



*Réalisation par la Pharmacie à usage intérieur
du CH de CHOLET :
Dr Caroline AIRIAU,
Service de pharmacie*



MES MÉDICAMENTS

À L'HOPITAL



*Mieux comprendre
pour mieux me soigner*

Vous allez être hospitalisé ou vous êtes hospitalisé : voici quelques conseils sur vos médicaments

JE RENTRE À L'HÔPITAL

Je fais connaître mon traitement médicamenteux

- J'informe le médecin ou l'infirmière de mon traitement habituel
- J'apporte tous mes médicaments le jour de mon hospitalisation, y compris ceux que je prends sans ordonnance.
- J'apporte également une copie de mon ordonnance habituelle,

CONCILIATION MÉDICAMENTEUSE

Je suis informée et j'accepte que l'équipe pharmaceutique prenne contact avec mes professionnels de santé (pharmaciens d'officine, médecins généraliste ou spécialiste, IDE, ...) pour réaliser :

- la conciliation médicamenteuse d'entrée afin de connaître l'exhaustivité de mes traitements médicamenteux, habituels **avant mon hospitalisation**,
- la conciliation médicamenteuse de sortie pour informer mes professionnels de mes traitements prescrits à ma sortie,
- La transmission de ces données peut faire intervenir des plates-formes informatiques, et mon Dossier Médical Partagé (DMP),

Je signale mes allergies ou les effets indésirables que j'ai ressentis.

Pour la sécurité de tous, mes médicaments personnels sont gérés de manière particulière

- Généralement à l'arrivée, mes médicaments personnels sont retirés et rangés dans un lieu sûr. Ils peuvent être utilisés par les infirmières, uniquement pour mon propre traitement.
- Dans certains cas, le médecin me permet de prendre moi-même mes médicaments personnels.
- Dans ce cas, je les range dans mes affaires personnelles, hors de portée des autres personnes.



JE SUIS À L'HÔPITAL

Je suis acteur de mon traitement.

- Je communique mon traitement habituel aux équipes de soins. Je respecte les consignes pour prendre correctement mes médicaments.
- En cas de doute, je n'hésite pas à faire répéter ou à poser des questions au médecin, à l'infirmière ou au pharmacien pour bien comprendre mon traitement.

Les médicaments qui me sont donnés à l'hôpital peuvent être différents de ceux que je prends habituellement

- Le médecin adapte mon traitement à mon état de santé. Il peut modifier ou supprimer certains médicaments.
- Il peut prescrire un médicament équivalent ou un générique. La forme, le nombre et la présentation des médicaments qui me sont donnés peuvent être différents.

Si je n'arrive pas à avaler mes médicaments

- Si je n'arrive pas à avaler un comprimé trop gros ou une solution buvable qui a très mauvais goût, j'en parle au médecin ou à l'infirmière.
- Il peut exister d'autres présentations mieux adaptées.

Je prends les médicaments contre la douleur même si je n'ai pas mal

- Les prises de médicaments antidouleur sont réparties tout au long de la journée pour une meilleure efficacité.
- Je prends le traitement que l'on me donne, en respectant les doses, les heures de prise, et la durée du traitement même si je me sens mieux et que je suis tenté d'arrêter.

En cas de réaction particulière :

- Si je ressens des démangeaisons, des difficultés à respirer, des rougeurs ou toute autre réaction non attendue après avoir pris un médicament,
- je n'hésite pas à appeler le médecin ou l'infirmière.

CE QUE JE NE DOIS PAS FAIRE

- Je ne dois prendre aucun autre médicament ou produit que j'ai ou que ma famille m'a apporté (vitamines, homéopathie, phytothérapie...) sans en parler au médecin ou à l'infirmière ;
- Des réactions entre les différents médicaments peuvent entraîner de graves complications.
- Je ne dois pas modifier les doses de ma propre initiative.

JE SORS DE L'HÔPITAL

Je prends connaissance de mon traitement de sortie

- Le médecin rédige mon ordonnance de sortie en tenant compte de mon état de santé actuel.
- L'ordonnance peut être différente de celle que j'ai habituellement.
- Je respecte le traitement prescrit et ne prends aucun autre médicament sans avis médical
- En cas de doute ou de difficulté, j'en parle à mon médecin ou à mon pharmacien.

Je sors avec une ordonnance qui comprend un médicament à chercher à l'hôpital.

J'apporte ma carte vitale et cette ordonnance à la pharmacie de l'hôpital au guichet de rétrocession :

Hôpital CHOLET

Niveau -1

Tel : 02 41 49 66 17

Standard 02 41 49 60 00

Fax 02 41 49 60 78

Horaires :

Du lundi au vendredi : 9h-16h

Le Samedi : 9h-12